

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT INTERNATIONAL- PARCOURS DROIT DES TRANSPORTS**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

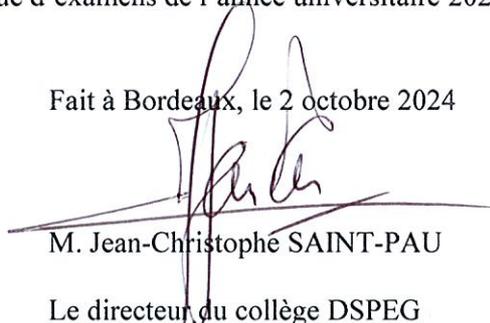
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit international » parcours Droit des transports.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
PIETTE	Gaël	PR	Droit maritime / fluvial / routier / Arbitrage
<i>Membres du jury :</i>			
GRARD	Loïc	PR	Droit aérien / Régulation concurrentielle
MARTIN	Sébastien	MCF	Droit ferroviaire / Infrastructures et réseaux
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
CHARBONNEAU	Alexandre	MCF	Droit social des transports
ALVES	Carlos	MCF	Droit de l'environnement
LUQUIAU	Antoine	CEV	Responsabilités et assurances

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024


M. Jean-Christophe SAINT-PAU
Le directeur du collège DSPEG